

ADNA informations; Mai 2010 ; Des étapes concrètes.

Nous concentrons cette information sur la mise en place effective à court terme de :

- la procédure plus précise pour pilotage de la MVI de type « catégorie B »
- procédures de suivi et contrôle systématiques associés.

→ Un descriptif de la MVI, et son contrôle de type « catégorie B » sont en cours de mise en place.

A partir du mois de mai 2010; (SA ACA + DGAC espèrent mettre en application à partir du 7 mai):

- tout pilote de jet qui demande d'atterrir IFR à Cannes doit au préalable s'être informé en détail de la procédure à suivre ; et avoir déclaré son identité et sa certification aux « opérations » ACM avant d'opérer vers Cannes.
- Respect de l'altitude 1800 pieds (~600m) jusqu'à Pibon au moins (1 km à l'ouest de Mougins)
- Ne pas couper vers l'aéroport, mais aller vers le rond point de la pénétrante (sans jamais dépasser la pénétrante)
- Survoler la zone industrielle de l'Argile
- Il est fortement recommandé de ne pas aller à l'intérieur de la trace MVI
- Un dépassement de l'axe de la piste est tout à fait acceptable (donc « overshoot » à l'ouest des Cardillons).
- Quitter la piste exclusivement à la dernière bretelle, ce qui limitera l'utilisation de « reverse » aux seules nécessités de sécurité.

A partir du mois de fin juin/début juillet 2010, toutes les arrivées seront systématiquement suivies automatiquement par radar ; des alertes automatiques seront enclenchées pour tout non respect de la procédure, afin que tout pilote non respectueux des règles soit « accueilli » par le personnel ACM dès son arrivée.

Pour les départs, afin de limiter le bruit et sa durée:

- ne pas dépasser une vitesse de 160 nœuds
- ne pas monter à plus de 1000 pieds par minute.

Ceci devrait réellement avoir un effet préventif, et sensiblement contribuer à réduire les nuisances des jets envers de très nombreux riverains.

Par ailleurs les actions de réduction de bruit des autres aéronefs sont poursuivies, par exemple équipement en silencieux des bi moteurs école qui passent si fréquemment au dessus de nos têtes pour faire de l'entraînement à des pilotes venus des 4 coins du monde. Ce qui ne les dispensera pas d'appliquer les procédures.

Nous espérons aussi obtenir l'interdiction des plus bruyants notoires.

Nous restons à votre écoute pour travailler avec vous les points qui vous impactent le plus.

Le bureau de l'ADNA.